

L'ÉTAT DANS L'AUBE

@prefetaube

@prefet_10

Lettre des services de l'Etat - N° 40 - Février 2022

À LA UNE

MON COMPTE ÉLU : UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES ÉLUS

Depuis le 7 janvier 2022, l'espace en ligne « Mon Compte Élu » permet aux élus locaux de mobiliser leurs droits aux formations acquises dans le cadre du Droit Individuel à la Formation des Elus locaux (DIFE).



Ce service gratuit est accessible via la plateforme en ligne « Mon Compte Formation ». Il permettra aux élus de s'inscrire plus rapidement en formation et de cumuler plus aisément différents financements.

Pour retrouver Mon Compte Élu : www.moncompteformation.gouv.fr

LES CHANGEMENTS DANS LE CIRCUIT DE DÉLIVRANCE DES QUITUS À LA DDFIP DE L'AUBE

Depuis le 1er janvier 2022, la délivrance des quitus est centralisée à l'antenne du Service des Impôts des Entreprises de l'Aube située à Romilly-sur-Seine, qui traite toutes les demandes du département de l'Aube.

Pour améliorer le service à l'utilisateur en lui épargnant des déplacements, la centralisation de la délivrance s'accompagne de la dématérialisation des demandes.

L'utilisateur télécharge sur impots.gouv.fr le formulaire 1993-PART-D (pour les particuliers) ou 1993-PRO-D-SD (pour les professionnels) et le renvoie complété et signé, accompagné des pièces justificatives, sur l'adresse mail dédiée : sie.aube.quitus@dgfip.finances.gouv.fr



C'est à partir de cette adresse mail que l'antenne du SIE de l'Aube, après avoir instruit la demande reçue :

- transmet le formulaire complété par ses soins. Il peut, si l'utilisateur le souhaite, lui proposer un rendez-vous pour lui remettre le document ;
- informe également l'utilisateur en cas de refus de délivrance.

SERVICES PUBLICS

FRANCE RÉNOV' : UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC POUR RÉNOVER SON LOGEMENT

Depuis le 1er janvier 2022, le nouveau service public unique France Renov' mis en place par le ministère de la Transition écologique, accompagne les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.



Le nouveau service public France Renov' a pour objectifs de donner aux usagers, un égal accès à l'information, les orienter tout au long de leur projet de rénovation et assurer une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes.

Les ménages souhaitant rénover leur logement peuvent être accompagnés, par un interlocuteur de confiance : Mon Accompagnateur Renov'. Ce dernier a pour mission de simplifier le parcours de travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

Pour plus d'informations : www.service-public.fr

En 2021, l'Aube affiche un taux de réalisation de 152% de ses objectifs pour le dispositif Habiter Mieux Sérénité : 380 logements ont fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique pour un montant total de subventions accordées de 4.5 millions d'euros.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE PREMIER PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SIGNÉ DANS L'AUBE



Le 5 janvier 2022, Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, a signé le premier Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) de l'Aube, en présence de Philippe DALLEMAGNE, président de la communauté de communes de Venduvre-Soulaines, Marc SEBEYRAN, vice président du conseil régional, et Marie-Noëlle RIGOLLOT, vice-présidente du conseil départemental de l'Aube.

Huit autres Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique couvrent le territoire aubois.

LES TRAVAUX AVANCENT POUR L'USINE GARNICA



Le 18 janvier 2022, le préfet de l'Aube a rencontré le directeur de l'usine GARNICA à Troyes, en présence de Bertrand CHEVALIER, vice-président de Troyes Champagne Métropole, pour faire le point de l'avancement des travaux.

L'usine GARNICA est spécialisée dans la transformation du peuplier en bois contreplaqué. L'usine sera la deuxième sur le sol français. Le bassin de la Seine et de l'Aube, où elle est installée, est considéré comme la région d'Europe la plus riche en peupliers.

Le lancement de la production est prévu pour septembre 2022. L'usine traitera environ 300 000 m³ de bois par an. Elle a pour objectif de créer 50 emplois d'ici la fin de l'année 2022 et 300 emplois d'ici 2023.

LE DISPOSITIF VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)

Le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Créé en 2021, le Volontariat Territorial en Administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les pays et les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).



À titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités pourront bénéficier du dispositif.

Le Volontariat Territorial en Administration s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac+2. Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc.

Pour toutes informations complémentaires cliquez [ici](#).

LE CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE

À compter du 1er mars 2022, les jeunes qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi se verront proposer par les Missions locales ou par Pôle emploi :

- un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum;
- avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).
- une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois, sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité qu'ils recevront, pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins.



Les jeunes pourront se voir proposer plusieurs solutions pendant leur parcours :

- Des préparations pour entrer en formation (ex. : les prépa apprentissage, les prépa compétences);
- Une formation qualifiante ou préqualifiante ;
- Une mission d'utilité sociale (ex. : service civique);
- Des mises en situation en emploi (ex. : stages ou immersions en entreprise);
- Une alternance (ex. : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Tout comme pour le plan « 1 jeune, 1 solution », le Contrat d'Engagement Jeune mobilisera les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Pour plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr

ÉVALUATION DES CONTRATS DE VILLE



Le contrat de ville est un document cadrant la mise en œuvre de la politique de la ville sur un territoire comportant au moins un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Signé par les services de l'État et la collectivité, il est co-construit autour de trois axes :

- **Cohésion sociale** : renforcer le lien social, la solidarité entre les habitants, favoriser l'accès à l'éducation, la santé, l'accès aux services publics... ;
- **Cadre de vie et renouvellement urbain** : améliorer le quotidien des habitants des QPV (urbanisme, propreté, sécurité...);
- **Développement économique et emploi** : agir pour l'employabilité et l'accès aux formations des habitants des QPV, quel que soit leur âge et leur parcours de vie.

Dans l'Aube, deux contrats de ville ont été élaborés en 2015 pour les territoires de Troyes Champagne Métropole (9 QPV) et de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (1 QPV). Ces deux contrats arrivent à échéance fin 2023.

L'année 2022 sera ainsi marquée par l'évaluation finale de ces deux contrats de ville afin de faire un bilan de mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers.

ÉDUCATION

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PROTECTION DE L'ESPACE SCOLAIRE

Depuis les attentats de novembre 2015, une collaboration étroite s'est établie entre les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, dans le double objectif de renforcer significativement les mesures de protection de l'espace scolaire et de parvenir à une culture partagée de la sécurité.

À cet effet, sous l'impulsion de la procureure de la République et du préfet de l'Aube, une convention départementale a été signée le 12 janvier 2022 par les différents partenaires et acteurs de l'enseignement public, privé et agricole, les forces de sécurité, ainsi que la protection judiciaire de la jeunesse.

Cette convention a pour objectif de renforcer la coopération entre tous les acteurs, de prévenir les violences aux abords ou dans les établissements scolaires, de favoriser la prévention contre les atteintes physiques, mais également contre les phénomènes de harcèlement, de violences sexuelles ou sexistes ou de radicalisation.

Sécurité des écoles,
des collèges et des lycées

#SecuriteEcole

COLLECTIVITÉS LOCALES

VISITE DE CHRISTOPHE BORGUS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FÔRETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE

Le 6 janvier 2022, le secrétaire général de la préfecture de l'Aube et sous-préfet de l'arrondissement de Troyes, Christophe BORGUS s'est rendu dans la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne à la rencontre du président Olivier JACQUINET et des élus locaux des 15 communes situées en grande partie dans le parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Première étape à Assencières pour visiter l'entreprise CAPDEA en présence du directeur, Didier MAUDOUX. Cette coopérative agricole, créée en 2006, est spécialisée dans la déshydratation de la luzerne. Elle regroupe 745 adhérents et emploie plus de 100 salariés.



Deuxième étape à la ferme de Charlotte DEGLAIRE, pour une visite des espaces naturels, agricoles et touristiques du site. Elle y élève un troupeau de vaches charolaises et propose des animations valorisant l'agriculture, la vente en circuit court sur place et sur des marchés et animations pour les enfants avec une visite aux animaux de la ferme.

Troisième étape : la commune de Charmont-Sous-Barbuise pour y visiter le pôle enfance et la crèche récemment construite.

Au total, cinq écoles maternelles et périscolaires sur le territoire de la communauté de communes Forêts, Lacs et Terres de Champagne ont fait l'objet en 2021 d'un financement dans le cadre de la réhabilitation énergétique des bâtiments grâce aux dotations de l'État dans le cadre du plan de relance, soit 255 000 euros.

Dernière étape à Piney pour la visite d'une jeune entreprise « MELLIAT CONSTRUCTION » en présence de son confondateur Antoine SOURDILLAT. Spécialisée dans l'assemblage de maisons de bois, l'entreprise a bénéficié de fonds européens LEADER (fonds pour le développement rural) pour lancer son activité.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE GRÂCE À LA CRAVATE SOLIDAIRE



La cravate solidaire est une association implantée à Pont-Sainte-Marie, depuis septembre 2020. Douzième structure du réseau, elle accompagne les personnes éloignées de l'emploi pour les préparer à un entretien d'embauche avec des conseils personnalisés.

Le 11 janvier 2022, le préfet de l'Aube s'est rendu dans les locaux de la cravate solidaire pour échanger sur le fonctionnement de l'association soutenue par l'État.

Pour plus d'informations : lacravatesolidaire.org

ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES ADULTES HANDICAPÉS VERS L'AUTONOMIE

Le jeudi 13 janvier 2022, le préfet de l'Aube a rencontré l'APEI de l'Aube (Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de personnes en situation de handicap) et échangé avec Marylin BONNOT, présidente de l'association et Abdou DIALLO, directeur général, sur les valeurs de l'association et ses projets.

Lors de cette visite, le préfet de l'Aube a pu découvrir les ateliers d'impression où des boîtes de chocolat et des articles publicitaires sont assemblés et visiter la salle de musique dans laquelle l'Espace Arc-en-Ciel prépare ses représentations et ses spectacles.

Pour plus d'informations : www.apei-aube.com



AKHILLEUS, LES ADHÉRENTS SONT LES ACTEURS DE LEUR MIEUX-ÊTRE



Le mercredi 19 janvier 2022, le préfet de l'Aube accompagné de Sébastien MAILLY, délégué du préfet pour la politique de la ville, a rencontré Christian MARCELLOT, coordinateur technique de l'association AKHILLEUS situé dans le centre commercial Le Cygne à la Chapelle-Saint-Luc.

Soutenue par l'État, l'association AKHILLEUS est reconnue maison sport santé en 2020, et affiliée à la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV), fêtera ses 10 ans cette année. Cette association a pour objet la promotion et la pratique du sport santé auprès du plus large public possible à savoir les sportifs, les personnes porteuses d'un handicap ou même les personnes souffrant d'une pathologie.

Pour plus d'informations : www.akhilleus.fr

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

- **Le vendredi 21 janvier 2022, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE, s'est déplacé dans le département de l'Aube.**

Il s'est rendu à la ferme des Grèves à Lassicourt dans une exploitation bovine pour échanger avec les agriculteurs aubois.

Il s'est ensuite rendu à Troyes, inauguré le magasin Passion Paysanne issu d'un groupement agricole d'exploitation commun, où sont vendus des produits de saison en circuit court issus des productions locales.

Il a conclu son déplacement par une table ronde sur l'avenir de l'agriculture et de la consommation françaises, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ÉGALIM 2.

Toutes les informations sur la loi ÉGALIM 2 ici : agriculture.gouv.fr

- **Le mardi 25 janvier 2022, Franck RIESTER, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, s'est déplacé à l'entreprise TRACTEL à Saint-Hilaire-Sous-Romilly.**

Spécialisée dans la production de matériaux de sécurité pour les travaux effectués en hauteur, l'entreprise exporte dans le monde entier. Le ministre a pu échanger avec les dirigeants de l'entreprise sur le plan France Relance : chèques "Volontariat International en Entreprise" (VIE), chèques Relance et le soutien à l'exportation.

Pour plus d'informations : www.economie.gouv.fr



LES MAIRES SENSIBILISÉS AUX RISQUES ET AUX CRISES



Depuis septembre 2021, le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) de la préfecture et le Bureau Risques et Crises de la DDT (Direction Départementale des Territoires) rencontrent les maires lors de réunions d'information consacrées à leur rôle essentiel dans la prévention des risques et la gestion des crises.

L'identification des risques, la nouvelle réglementation sur le retrait-gonflement des sols argileux, les Plans de Prévention des Risques (PPR), le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le régime de catastrophe naturelle, la délivrance des documents de crise ont été abordés afin de sensibiliser les élus et de leur proposer l'assistance des services de l'État dans plusieurs procédures.

À ce jour, les élus de 12 communautés de communes sur les 13 que compte le département ont bénéficié de cette information.

Toutes les informations utiles et relatives à ces sujets sont disponibles sur : www.aube.gouv.fr

FORMATION BIOSÉCURITÉ DES CHASSEURS

En raison de la découverte autour du lac du Der, fin décembre, d'oiseaux sauvages infectés par le virus de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, une zone de 5 km a été délimitée autour des cas signalés (appelée "zone de contrôle temporaire").

Elle inclut, dans l'Aube, les communes d'Arrembécourt, Joncreuil et Bailly le Franc, dans laquelle des mesures renforcées ont été mises en place pour éviter la propagation du virus dans la faune sauvage et les élevages de volailles.

Parmi ces mesures, le renforcement des mesures dites de biosécurité. À ce titre, une formation à la biosécurité des chasseurs a été organisée le 4 janvier 2022 conjointement par la DDETSPP de l'Aube, l'Office Français pour la Biodiversité et la Fédération des Chasseurs de l'Aube.



Le virus de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, qui circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs, est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées.

La formation avait pour objectif de rappeler l'ensemble des mesures à respecter lors des sorties de chasse, parmi lesquelles le nettoyage/désinfection des bottes et des roues des véhicules.

Huit référents des sociétés de chasse du secteur concerné ont été ainsi formés. Ils seront à leur tour responsables de la sensibilisation de leurs sociétaires. D'autres sessions de formation pourront être organisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Il a pu être mis fin au zonage le 11 janvier 2022, en l'absence de nouveaux cas signalés depuis dans ce secteur.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONDUITE EN HIVER : ATTENTION À LA GLISSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

INFRACTIONS

Du 3 janvier au 30 janvier 2022 :

Excès de vitesse : 745
Alcool + drogue : 58
Défaut de ceinture : 23
Téléphone au volant : 91
Refus de priorité : 38

En hiver, conduire en période de verglas ou de neige est plus compliqué qu'en conditions habituelles.

Pour limiter les risques, adoptez les bons réflexes:

- Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun;
- Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver;
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place;
- Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé;
- Facilitez le passage des engins de dégagement;
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments;
- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol;
- Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.

PUBLICATIONS

Les services marchands soutiennent la croissance de l'emploi, l'industrie demeure en difficulté -

Insee Conjoncture Grand Est n°30

Un jeune sur trois vit dans une commune rurale -

Insee Flash Grand Est n°55



La présidence française du Conseil de l'Union Européenne -
Gouvernement

DÉMÉNAGEMENTS

L'unité départementale de l'architecture et de patrimoine de l'Aube (UDAP10) est dorénavant implantée au 2 Mail des Charmilles à Troyes.



Les coordonnées ainsi que les conditions d'accueil restent inchangées :

- **Téléphone** : 03 25 83 22 40
- **Courriel** : udap.aube@culture.gouv.fr
- **Accueil téléphonique** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h
- **Accueil du public** : uniquement sur rendez-vous

MOUVEMENT



La sous-préfecture de Nogent-sur-Seine accueille depuis le 1er février 2022, Florence ROY, attachée d'administration, en qualité de secrétaire générale.

RECRUTEMENT



La préfecture de l'Aube recrute un service civique à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine.

- Entre 18 et 25 ans
- Une mission de 8 mois
- À compter du 28 février 2022

Pour plus d'informations : www.service-civique.gouv.fr

APPELS À PROJETS

• AVELO 2

Les ministères de la Transition écologique et des Transports lancent le deuxième appel à projets AVELO 2 pour accompagner les politiques cyclables des territoires peu et moyennement denses. L'appel à projets est ouvert du **19 janvier 2022 au 4 avril 2022**.

Dépôt des dossiers et cahiers des charges sur : agirpourlatransition.ademe.fr

• FRANCE 2030

Le gouvernement lance un appel à projets pour soutenir l'industrialisation de procédés de recyclage des plastiques. L'appel à projets « Recyclage des plastiques » est ouvert jusqu'au **30 juin 2023, avec une première relève intermédiaire au 1er avril 2022**. Le cahier des charges est accessible sur la plateforme de l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr

• FRANCE 2030

Le gouvernement lance un appel à projets pour soutenir le développement et l'industrialisation de produits biosourcés et biotechnologiques industrielles.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **15 janvier 2024, avec une première relève le 31 mai 2022**.

Pour plus d'informations : agriculture.gouv.fr